

nous avons un lieu pour faire nous-mêmes des expériences, et recueillir les observations des autres, nous pourrions bientôt découvrir si cette maladie peut se communiquer de cette manière, et si l'on acquérait la certitude qu'elle se communique, il serait du devoir du parlement fédéral de prendre des mesures pour l'extirper chez nos animaux domestiques. En agissant ainsi, nous rendrions au pays un plus grand service qu'en y introduisant n'importe quelle sorte de grains ou de fruits.

Presque tous les pays civilisés du monde, sauf le Canada, ont quelque organisation centrale pour veiller à la santé publique. En Angleterre, il y a un bureau central dont le président a fait partie des deux cabinets formés par l'honorable M. E. Gladstone. La Prusse, l'Autriche et la Russie ont leurs conseils impériaux d'hygiène.

La France a un conseil central ou fédéral, et depuis son organisation, la proportion de la mortalité a diminué autant sinon plus qu'en Angleterre. Dans la république voisine on a établi, à Washington, un conseil d'hygiène national, et presque chaque état a son propre conseil d'hygiène. La Floride faisait exception, et je n'ai pas de doute que vous vous souvenez tous du terrible fléau de la fièvre jaune qui y a sévi il y a deux ans. Le gouverneur de l'Etat fut obligé de convoquer la législature en session spéciale, pour aviser aux moyens de protéger la santé publique, et on établit alors un conseil d'hygiène. La population de la Floride devra regretter longtemps que sa législature, par une nonchalance inexusable, n'ait point écouté les avertissements que ces médecins lui avaient donnés avant 1888. Si la Floride avait eu un conseil d'hygiène, avec l'aide du gouvernement fédéral, des millions de piastres et des milliers d'existences auraient été épargnées dans cet Etat. Profitons de l'exemple de la Floride, et ne permettons pas que notre jeune et prospère pays se trouve dans une semblable position, si une épidémie se déclarait au milieu de nous. Soyons prêts à la combattre partout.

Permettez-moi, maintenant, M. l'Orateur, d'appeler votre attention sur des sujets qui tomberaient nécessairement dans les attributions de ce département, savoir : toutes les questions sanitaires, telles que le recensement des données statistiques relatives à la mortalité, aux naissances et aux mariages, des rapports sur les maladies régnantes, la quarantaine, la falsification des aliments et les maladies des animaux domestiques. Il faudrait dans ce département un laboratoire bien monté pour étudier les causes et l'origine des maladies, et les connaissances acquises de cette manière seraient communiquées au public une fois par mois, par trimestre ou par année. Si vous examinez la question avec soin, M. l'Orateur, vous conviendrez avec moi, je crois, que ces sujets seraient plutôt de la juridiction du gouvernement fédéral que de celle des gouvernements provinciaux.

Je dois féliciter le gouvernement de la manière dont il a déjà fait recueillir des données statistiques, relativement à la mortalité et aux maladies régnantes et fait distribuer dans le pays des bulletins mensuels de ces données statistiques ; et je suis heureux d'apprendre que le statisticien du gouvernement qui fait des préparatifs pour la confection du recensement de 1891, est à préparer des cahiers qui seront distribués aux médecins et dans lesquels on leur demandera de tenir un registre exact des décès de leurs patients, des causes des

M. ROOME.

décès, des causes des maladies, et de la durée de ces maladies. Si ce travail est bien fait, nous aurons des données très précieuses sur les causes des maladies et des décès parmi notre population.

En établissant le département d'hygiène dont je veux parler, la question de la falsification des aliments, qui dépend présentement du ministère du revenu de l'intérieur, et celle de la quarantaine, qui dépend du ministère de l'agriculture, pourraient être transférées de ces ministères au nouveau département. On devrait aussi établir sous la direction de ce département un bon laboratoire pour étudier les causes et l'origine des maladies. Ce laboratoire recueillerait des cas d'un bout à l'autre du pays, et cependant, son entretien coûterait très peu de chose de plus qu'un laboratoire provincial.

J'ai retenu la chambre plus longtemps que je n'en avais l'intention. Lorsque j'ai pris la parole, je me proposais de suggérer un mode pour appliquer cette législation relative à l'hygiène ; mais, tout bien considéré, j'ai cru qu'il valait mieux n'en rien faire. Je serai satisfait, si j'ai réussi à éveiller l'attention de la majorité de cette chambre sur cette importante question. Je n'ai aucun doute que le cabinet actuel arrêtera un projet qui sera acceptable à la chambre et à la population du pays ; car j'ai une confiance illimitée en notre grand chef, qui s'est placé au premier rang parmi nos hommes d'Etat en établissant la confédération, et qui a dirigé avec tant de succès le vaisseau de l'Etat pendant un si grand nombre d'années. S'il prend la chose en mains, je ne doute pas qu'il soumette un projet par lequel on pourra établir un mode de règlements hygiéniques qui permettra d'épargner chaque année des milliers d'existences. Un pareil résultat lui ferait autant d'honneur, sinon plus, que quelques-unes des entreprises les plus importantes qu'il a mises en marche et dont il lui a été donné de voir l'accomplissement. Je propose donc cette résolution, appuyé par le général Laurie.

Général LAURIE: Je suis heureux, M. l'Orateur, que l'honorable député qui a soumis cette résolution se soit déclaré prêt à la modifier dans une certaine mesure, vu que je ne l'accepterais certainement pas sous sa forme actuelle. Je n'avais pas l'intention d'appuyer une motion proposant la création d'un nouveau département pour cet objet. Je crois, au contraire, pour des raisons que je vais exposer à la chambre, qu'il est on ne peut plus désirable que les travaux suggérés par l'honorable député soient accomplis sous la direction du ministère de l'agriculture. On sera peut-être un peu surpris que, n'appartenant pas à la profession, je m'occupe de cette question, mais quelques membres de cette chambre se rappellent que l'an dernier et l'année précédente, j'ai présidé un sous-comité de l'agriculture et de l'immigration chargé de s'assurer si les animaux peuvent communiquer leurs maladies à l'homme, et *vice versa*. Ce comité, dans le but de recueillir le plus de renseignements possibles, a adressé à des médecins pratiquant dans le pays 1,480 séries de questions, et a reçu d'eux 215 réponses. En analysant ces réponses, nous avons constaté que ces médecins croyaient :

Que 10 à 50 pour cent des maladies et des décès prématurés pourraient être prévenus par des mesures sanitaires judicieuses ; que la consommation est contagieuse, et que l'isolement contribuerait à la prévenir, mais que les principales causes de maladies que l'on pourrait prévenir sont